

Démarche : Certification de l'identité numérique - inscription à une formation

Organisme : ANTS - France Identité Numérique

Identité du demandeur

Email

Etablissement
SIRET

Dénomination

Forme juridique

Formulaire

Un usager détenant une identité numérique France Identité peut la faire certifier après une demande dans son application suivie d'un passage dans une mairie formée à cette démarche.

L'identité de l'utilisateur est alors vérifiée lors d'un face à face avec un agent de mairie, au moyen d'une comparaison de ses empreintes avec celles contenues dans le titre présenté.

L'identité numérique certifiée en mairie permet d'accéder à un panel de services qui supposent une garantie d'identité similaire à celle qui aurait lieu dans le cadre d'une interaction physique.

Cette démarche est actuellement expérimentée dans quelques mairies volontaires. Ce formulaire permet d'inscrire votre mairie à une formation sur la certification de l'identité numérique en vue de rejoindre le dispositif.

Informations sur la mairie

Département

Nom de la commune

Code(s) UGF des sites (mairie et annexes)

Le(s) code(s) UGF indiqué permettra d'activer la nouvelle fonction "Justification d'identité pour le MIE Elevé" sur les DR. Tous les DR rattachés aux codes UGF renseignés seront activés avant votre formation. Cette activation n'aura pas d'impact sur l'utilisation habituelle du DR. Si certains de vos DR comportent des codes UGF spécifiques, merci de l'indiquer. Si vous savez que des agents sont déclarés sur des UGF historiques (ugf avant déménagement), merci de le préciser.

L'UGF d'un site (mairie ou annexe) est en principe écrit dans le logiciel du DR, en haut à gauche. Si l'immatriculation d'un DR est DR-75123-01, cela signifie que c'est le DR n°1 du site dont l'UGF est 75123.

Identité du référent principal

Prénom et NOM

Adresse électronique

Téléphone de la mairie

Identité du référent suppléant (optionnel)

Prénom et NOM

Adresse électronique

Inscription à une formation

En quoi consiste la formation ?

La formation à la certification de l'identité numérique se déroule sur Webinaire, l'outil de visio-conférence de l'Etat.

Le lien pour ce Webinaire vous est transmis par mail automatique à l'issue de ce formulaire.

La formation se déroule sur 2h, et suit le déroulé suivant :

- Introduction à France Identité, l'application pour l'identité numérique régaliennne ;
- Formation à la certification de l'identité numérique ;
- Présentation du kit France Identité vous permettant de répondre aux questions des usagers ;
- Présentation du dispositif de soutien proposé par l'ANTS ;
- Réponse à vos questions ;

Choisir une ou plusieurs formations - Attention, les horaires sont indiqués à l'heure de la métropole (UTC+2).

Une seule session de formation est nécessaire pour assurer la certification d'identité numérique. Néanmoins si vous le souhaitez, vous pouvez choisir plusieurs dates pour que tous les agents habilités de la mairie soient formés suivant leurs disponibilités.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Mercredi 28 janvier 2026 de 14h à 16h

Lundi 23 février 2026 de 14h à 16h

Jeudi 19 mars 2026 de 10h à 12h

Une seule démarche par commune est nécessaire

Afin de faciliter le traitement de votre démarche, merci de n'envoyer qu'une seule démarche par commune et non par agent.